

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

GROUPE SANTÉ DEVONIAN INC.

(« **Devonian** » ou la « **Société** »)

360, rue des Entrepreneurs

Montmagny (Québec) G5V 4T1

2. Date du changement important

Le 1^{er} novembre 2019

3. Communiqué

Un communiqué de presse, en version française, a été publié le 1^{er} novembre 2019 par GlobeNewswire, laquelle version est jointe à la présente déclaration.

4. Résumé du changement important

La Société a annoncé la clôture de la seconde tranche de son placement privé préalablement annoncé.

5. Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important

Devonian a annoncé qu'elle a complété la seconde tranche de son placement privé sans courtier de 500 000 unités de la Société (les « **Unités** »), au prix de 0,25 \$ l'Unité pour un produit brut de 125 000 \$. Chaque Unité est composée d'une action à droit de vote subalterne de la Société (une « **Action à droit de vote subalterne** ») et d'un bon de souscription d'Action à droit de vote subalterne de la Société. Chaque bon de souscription entier (un « **Bon de Souscription** ») permet à son détenteur d'acquérir une Action à droit de vote subalterne au prix de 0,50 \$ l'Action à droit de vote subalterne, au cours de la période de 24 mois suivant la clôture du Placement, sous réserve de disposition d'accélération.

L'émission des titres est conditionnelle à l'approbation de la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») et sera sujette à une période de conservation de 4 mois et un jour à compter de leur émission.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Non applicable.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*

Non applicable.

7. Information omise

Non applicable.

8. Membre de la haute direction

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter :

M. André P. Boulet

Président, secrétaire et chef de la direction

Téléphone : (514) 868-8440 # 205

9. Date de la déclaration

Le 8 novembre 2019.

GROUPE SANTÉ DEVONIAN INC.

Par : (s) André P. Boulet

André P. Boulet

Président, secrétaire et chef de la direction



GROUPE SANTÉ DEVONIAN INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE PRESSE AMÉRICAINES NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Groupe Santé Devonian annonce la clôture de la seconde tranche de son placement privé

QUÉBEC, Québec – 1^{er} novembre 2019– Groupe Santé Devonian Inc. (« **Devonian** » ou la « **Société** ») (TSXV: GSD) a le plaisir d'annoncer qu'elle a complété la seconde tranche de son placement privé sans courtier (le « **Placement** ») de 500 000 unités de la Société (les « **Unités** »), au prix de 0,25 \$ l'Unité pour un produit brut de 125 000 \$. Chaque Unité est composée d'une action à droit de vote subalterne de la Société (une « **Action à droit de vote subalterne** ») et d'un bon de souscription d'Action à droit de vote subalterne de la Société. Chaque bon de souscription entier (un « **Bon de Souscription** ») permet à son détenteur d'acquérir une Action à droit de vote subalterne au prix de 0,50 \$ l'Action à droit de vote subalterne, au cours de la période de 24 mois suivant la clôture du Placement, sous réserve de disposition d'accélération.

Le produit net du Placement sera affecté au fonds de roulement et aux frais généraux de la Société.

Tous les titres émis dans le cadre du Placement sont assujettis à une période de restriction en matière de revente prévue par la législation en valeurs mobilières d'une durée de quatre mois et un jour expirant le 2 mars 2020.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis ou à des « personnes américaines » (les « **personnes américaines** »), tel que ce terme est défini dans le *Regulation S* pris en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* en sa version modifiée (la « **Loi des États-Unis** »). Les titres offerts n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi des États-Unis ou des lois sur les valeurs mobilières étatiques, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à des personnes américaines sans enregistrement préalable ou sans dispense applicable des exigences d'inscription.

Au sujet de Devonian

Groupe Santé Devonian Inc. est une société pharmaceutique botanique en stade avancé de développement qui emploie une stratégie novatrice ciblant des besoins médicaux non comblés. La principale stratégie de Devonian est de développer des médicaments d'ordonnance d'origine botanique dérivés d'élément végétal et d'algue pour le traitement des maladies inflammatoires auto-immunes incluant, mais sans s'y limiter, la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Fondé sur une assise de 15 années de recherche, l'objectif de Devonian est également appuyé par les directives réglementaires de la FDA, l'agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux, favorisant un processus de



développement de produits médicamenteux botaniques d'ordonnance plus efficient que celui des médicaments d'ordonnance classique. La Société est également engagée dans le développement de produits cosméceutiques de grande valeur, mettant à profit la même approche de propriété utilisée avec ses offres pharmaceutiques. Incorporée en 2013, Groupe Santé Devonian inc. a son siège social à Québec, Canada où sont également situées ses installations d'extraction de pointe avec traçabilité complète « de la semence au comprimé ». Sa récente acquisition de la division commerciale Altius Healthcare multiplie ses occasions de diversification et de croissance. Devonian est une société cotée en bourse de croissance TSX de Toronto (TSXv:GSD).

Pour plus de détails, visitez le www.groupe-devonian.com

Énoncés prospectifs

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, sans s'y restreindre, ceux relatifs à l'utilisation prévue du produit du Placement et de manière générale, le paragraphe « Au sujet de Devonian » ci-dessus, qui décrit essentiellement les perspectives de la Société, constituent de « l'information prospective » ou des « énoncés prospectifs » selon le sens attribué par certaines lois sur les valeurs mobilières et sont fondés sur des attentes, des estimations et des prévisions faites en date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la Société au moment où ces énoncés ont été formulés, sont assujetties à des incertitudes et à des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent s'avérer inexactes. Beaucoup de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent affecter directement ou indirectement ou pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs et les événements futurs. Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent un nombre d'incertitudes et de risques intrinsèques, tant généraux que particuliers, et il est possible que les estimations, prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou que les hypothèses ne reflètent pas les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les efforts de la direction de développer des médicaments d'ordonnance d'origine botanique et, plus généralement, les attentes et les plans de la direction relatifs à l'avenir. Les lecteurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces énoncés prospectifs puisqu'un certain nombre de facteurs de risque importants et d'événements futurs pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les croyances, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations, hypothèses, et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont concernés par ces mises en garde et ceux faits dans nos autres dépôts auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs ou d'expliquer une différence considérable entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.



La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Contact : Dr André P. Boulet, PhD
Président et chef de la direction
Groupe Santé Devonian inc.
Téléphone : (514) 248-7509
Courriel : apboulet@groupe-devonian.com